

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 29 JUN 2009

A LA MAIRIE DE FENEYROLS

Etaient présents :

MM. CAMBON Jean (Président), BAYOL Cathy (représentant JOUANY Claude), BISCONTINI Francis, BONNET Cécile, BONSANG Gilles, BRAJON Bernard (représentant Jean-Paul ALBERT), DANTHEZ Florence, DARRIGAN Catherine, DE PASQUALIN Annick, DONNADIEU Jean-Louis, DURAND Daniel, LAFON Cécile, LEVAVASSEUR Nicole, MAFFRE Christian, MARTIN Sabine, MARTINEZ Ghislaine (représentant Jacques ALAUX), MASSAT André, MASSEGLIA Richard, MASSIP Raymond, MONTET Michel, PEDRONO Lucienne, PERRIER René (représentant TEYSSIERES Christian), PEZOUS Bernard, RAEVEN Pierre, SOULIE Jacques, VILPOUX Marc, VIROLLE Alain,

Etaient excusés :

MM. BARDIN Michel, BERTELLI Jean Claude, BIRMES Pierre, BONHOMME François, COLINET René, CORRECHER Maurice, TEYSSIERES Christian.

Etaient également présents :

MM. AUDOUARD Brigitte, BREURE-MONTAGNE Jean-Michel, CAILLÉ Julien, DARBOIS Philippe, FILQUIER Jean-Michel, LEROUX Ingrid, MANRIC Christian, PICARONIE Yoann, SOULIE Christophe.

En introduction, M. CAMBON a remercié Mme AUDOUARD, Maire de Féneyrols pour l'accueil convivial proposé au Conseil Syndical.

Le compte rendu du précédent Comité syndical du 21/04/09 a été approuvé.

I- GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY.

1- Renouvellement de la participation du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy au DLA 82 pour l'année 2009

Depuis 2 ans le SM PMQ contribue au fonctionnement du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) à travers une participation financière de 3 300€ pour le fonds d'ingénierie. Ainsi de nombreuses associations du territoire peuvent bénéficier d'un accompagnement individualisé ou collectif par un consultant qui est mis à disposition et coordonné par l'équipe technique du DLA 82.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Renouvellement de la participation du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy au DLA 82 pour l'année 2009

Monsieur le Président précise que par délibération n°15 du 21 avril 2008 une convention a été signée avec Montauban Tarn et Garonne Initiatives dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) pour l'année 2008 dans le but d'accompagner des structures dans leurs démarches de consolidation et d'autonomisation économique.

Monsieur le Président rappelle que de nombreuses associations du territoire ont pu bénéficier d'un accompagnement individualisé ou collectif par un consultant qui était mis à disposition et coordonné par l'équipe technique du DLA 82 moyennant une participation financière du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy de 3 300 €

Monsieur le Président propose donc de renouveler cette convention pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** cette décision
- **AUTORISE** son Président à signer la convention à intervenir avec l'association Montauban Tarn et Garonne Initiatives ainsi que tout document concernant cette action

2- Remboursement des frais de déplacement aux participants à la foire à l'installation d'actifs de Limoges

Dans le cadre de sa participation collective à la Foire nationale de Limoges « Projets en campagne », le SMPMQ prend en charge les frais de déplacement et séjour (1 ou 2 jours) des participants volontaires (élus, membres du CDD ; techniciens), qui notamment assureront l'animation du stand du PMQ.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Remboursement des frais engagés par les participants à la foire à l'installation d'actifs de Limoges - année 2009

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy va participer à la foire à l'installation d'actifs à Limoges du 26 au 28 juin 2009.

Monsieur le Président propose que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy prenne en charge les frais (déplacement et hébergement) engagés par les personnes participant à cette foire. Une liste des présents sera établie par le Syndicat Mixte afin qu'ils puissent être remboursés au même taux que celui de la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **ACCEPTE** la proposition de son Président
- **DIT** que les frais engagés par les participants seront remboursés selon le tarif en vigueur dans la fonction publique territoriale
- **DONNE** tout pouvoir au Président pour signer tout document concernant cette action

3- Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux par la commune de Caylus au service Inventaire du PMQ

Une première convention a été signée entre la mairie de Caylus et le Syndicat Mixte pour l'année 2009 afin de préciser la modalité de la mise à disposition des locaux situés Avenue du Père Huc.

L'avenant précise les modalités permettant la réalisation, à titre onéreux d'1h30 de ménage par semaine par une employée de la commune de Caylus, à partir du 1er juin 2009 jusqu'au 31 décembre 2009.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux par la commune de Caylus au service Inventaire du Pays Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°6 du 27 octobre 2008 le comité syndical a validé l'intégration de la mission inventaire du patrimoine culturel et a autorisé le Président à signer une convention avec la commune de Caylus pour la mise à disposition de locaux.

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical qu'un avenant à la convention est proposé afin qu'une employée de la commune de Caylus vienne faire le ménage des locaux du service Inventaire à raison d'1 heure 30 par semaine soit 12,30 €TTC de l'heure à compter du 1^{er} juin 2009.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** les termes de cet avenant
- **AUTORISE** le Président à signer tout document concernant cette action

4- Remplacement pour un congé maternité d'un poste de chargée d'étude inventaire

Mademoiselle RUEFLY Sandrine, chargée d'études Inventaire, part en congé maternité à compter du 16 septembre 2009. Il convient donc de la remplacer en faisant appel à un agent non titulaire pour faire face à un besoin occasionnel du 10/09/09 au 09/12/09 renouvelable une fois.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Création d'un emploi de chargé d'études Inventaire pour faire face à un besoin occasionnel

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical qu'aux termes de l'article 3, alinéa 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 26 juillet 2005, les collectivités et établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires et conclure pour une durée maximale de trois mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel, des contrats pour faire face à un besoin occasionnel.

Par conséquent, Monsieur le Président propose de créer un emploi non permanent occasionnel à compter du 10 septembre 2009 pour une période de trois mois renouvelable une fois, afin de palier à un besoin occasionnel du service Inventaire du Pays Midi-Quercy.

Cet agent non titulaire assurera les mêmes fonctions que la chargée d'études Inventaire du Pays Midi-Quercy et sera rémunéré sur la base de l'indice brut 379 et majoré 349.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus
- **CHARGE** le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent et signer le contrat et les éventuels avenants
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget 2009

5- Création d'un poste de chargé de mission "Energie-Climat"

Dans le cadre du remplacement de Monsieur Julien CAILLÉ qui a fait le choix de changer d'horizons, nous proposons de créer un poste de chargé de mission Energies de 3 ans, afin d'assurer la continuité de la mission énergie du SM PMQ.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Création d'un poste de chargé de mission "Energie-Climat"

Monsieur le Président informe le comité syndical que par délibération n°1 du 09 juillet 2007 il avait été créé un poste de chargé de mission "Energies". Ce poste a été pourvu au 1^{er} septembre 2007 pour une durée de trois ans.

Monsieur le Président fait part au comité syndical de la volonté de l'agent de démissionner de son poste de chargé de mission "Energies" et ne fera donc plus parti des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2009.

Monsieur le Président précise aux membres du comité syndical que la mission "Energies" a évoluée depuis sa création et propose au comité syndical de recruter un nouveau chargé de mission "Energies-Climat" pour accomplir de nouvelles tâches telles que définies ci-dessous :

- ✗ Accompagner l'élaboration et mettre en œuvre le programme d'actions du Plan Climat Energie Territoire (PCET) Midi-Quercy",
- ✗ Assurer l'animation, la communication et le suivi du Contrat d'Objectif Territorial envisagé pour mettre en œuvre le PCET,
- ✗ Animer et mobiliser les différents acteurs (prioritairement les communes),
- ✗ Particulièrement, développer et piloter un service de Conseiller en Energie Partagé (coordination méthodologique, technique et administrative ; mutualisation d'outils spécifiques de mesures, informatique, SIG,... ; centralisation des données d'expertise ; veille technologique, règlementaire et juridique ; démarches groupées à portée territoriale : CEE et achats groupées ; réalisation de bilan Carbone et de Diagnostic de Performance

Energétique,...)

- * Plus spécifiquement, les opérations à accompagner porteront sur :
 - ✓ *L'accompagnement de la filière bois énergie en élargissant sur le développement d'une Charte Forestière de Territoire,*
 - ✓ *Accompagner le développement des autres filières locales d'énergies renouvelables (principalement les différents types de solaire, les Huiles Végétales Pures, le biogaz et la micro hydraulique)*
- * Identifier et développer des orientations stratégiques dans le domaine de l'énergie

Monsieur le Président dit que compte tenu de la durée du Plan Climat Energie territoire qui est de trois ans, il convient d'avoir recours à un contrat de la même durée sur la base de l'indice brut 533 et majoré 456 conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **DECIDE** de recruter un chargé de mission "Energies-Climat"
- **DIT** que compte tenu de la durée limitée dans le temps du contrat ATENEE signé avec l'ADEME, l'emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire de catégorie A, conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

M. CAMBON Jean a tenu à féliciter M.CAILLE Julien pour l'excellent travail qu'il a fourni durant son passage (trop court aux yeux de nombreux élus) au Syndicat Mixte du PMQ. Il a contribué, par son dynamisme et son investissement personnel, à faire évoluer l'approche « énergies » en Pays MQ.

II- POLITIQUES TERRITORIALES.

1- Convention territoriale (2008-2013).

- Compte rendu du Comité Territorial de Concertation et de Pilotage du PMQ (CTCP) du 04 juin 2009 et du comité départemental des financeurs (2^{ème} programmation)

M. CAMBON Jean a notamment demandé aux membres du Comité Syndical de prendre connaissance des maquettes financières des opérations inscrite en 2^{ème} programmation et proposées lors du Comité des financeurs du 17/06/09.

M. MANRIC a confirmé que le Conseil Régional MP allait voter des mesures concernant les politiques territoriales dans le cadre d'un Plan de mesures pour l'emploi, notamment une majoration de 30% des aides à l'investissement public octroyées dans les programmations des Convention Territoriale de Pays.

Il est proposé par M. CAMBON Jean que lors du prochain Comité syndical d'automne nos conseillers régionaux nous exposent ces nouvelles mesures.

2- Programme Leader IV.

- Compte rendu du 1^{er} comité de programmation du 23 avril 2009 et information sur le prochain du 09 juillet 2009

A l'issu de ces deux Comités de programmation, environ **188 899€ de fonds européens LEADER MQ** auront été programmés (soit 10% de l'enveloppe dédiée au PMQ), représentant un coût global d'opérations de 543 401€

- Modification du plan de financement pour la mise en œuvre du programme d'actions tourisme durable 2009

Dans le premier plan de financement acté par délibération n°15 du 30/03/09 il avait été budgété une étude de 18 000 € qu'il convient d'annuler car elle a été affectée sur une autre demande de subvention FEADER -FNADT. Par conséquent un nouveau plan de financement est établi.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Demande de subvention pour la mise en œuvre du programme d'actions tourisme durable 2009 : modification du plan de financement

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est chargé de la mise en place d'un programme d'actions touristiques annuellement.

Le plan de financement de l'opération pour l'année 2009 validé le 30 mars dernier était le suivant selon délibération n°14 du 30/03/09 :

Dépenses		Recettes	
Etude	18 000 €	Union Européenne FEADER (40% sur étude)	7 200 €
Information Actualisation, Impression, Fabrication Guides Pratiques Mise en place carte ambassadeur	10 700 €	Etat (via FNADT PER)	5 000 €
Promotion/ Communicat° Support de communication lié à la journée du patrimoine de Pays ou aux salons du tourisme, mise en place d'un site internet	25 764 €	Conseil Régional Midi-Pyrénées	18 772 €
Formation Eductours des OT, Formation des OT	5 600 €	Conseil Général de Tarn et Garonne	11 891 €
conventionnement Mise en œuvre ponctuelle des missions Pays OT et par la chargée de communication de la CC TVA	2 573 €	Autofinancement (31.6%)	19 774 €
TOTAL DEPENSES	62 637 €	TOTAL RECETTES	62 637 €

Compte tenu de l'intégration du coût inhérent à la mise en place de l'étude (18 000 euros) dans le budget lié à l'animation 2009 du programme d'action touristique (cf. délibération n° 15 du 30/03/09), il est proposé de retirer ce coût au plan de financement ci-dessus.

Aussi et compte tenu de l'engagement de son action dans le sens du développement d'un tourisme durable, il peut bénéficier sur certaines actions d'une aide européenne FEADER via le programme Leader (axe 4 du FEADER – mesure 313).

Le nouveau plan de financement de l'opération pour l'année 2009 est donc le suivant :

Dépenses		Recettes	
		Europe (leader IV)	7151 €
Information Actualisation, Impression, Fabrication Guides Pratiques Mise en place carte ambassadeur	10 700 €	Etat (via FNADT PER sur site internet)	5 000 €
Promotion/ Communicat° Support de communication lié à la journée du patrimoine de Pays ou aux salons du tourisme, mise en place d'un site internet	25 764 €	Conseil Régional Midi-Pyrénées (30% de 27 573,24 euros – hors promotion (salons et encart dépêche) + 15% de 10 000 euros – site internet PER)	9772€

Formation Eductours des OT, Formation des OT	5 600 €	Conseil Général de Tarn et Garonne (30% de 27 573,24 euros – hors promotion (salons et encart dépêche) + 15% de 10 000 euros – site interne PER)	9772 €
conventionnement Mise en œuvre ponctuelle des missions Pays OT et par la chargée de communication de la CC TVA	2 573 €	Autofinancement	12 942 €
TOTAL DEPENSES	44 637 €	TOTAL RECETTES	44 637 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement proposé pour l'opération « mise en œuvre du programme d'actions touristiques durables 2009 »
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

III- AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY.

1- Energies

- * Compte rendu du comité de pilotage "énergie" du 30 avril 2009 et présentation d'une mission "comptabilité énergie étoffée.

M. CAILLÉ a présenté un rapport de synthèse sur la comptabilité énergétique des communes (« Evaluation du potentiel pour la démultiplication d'un service de conseil en énergie partagé à destination des collectivités »), issu notamment de l'analyse des 6 communes réalisée depuis 2007.

Cette analyse a été validée lors du comité de pilotage Energies PMQ du 30/04/09, qui a conclu sur la pertinence de démultiplier ce service en le développant en « conseil en énergie partagé ». L'approfondissement de ce service permettra ainsi d'aller chercher les potentiels d'économie d'énergie plus difficile à atteindre et qui nécessite plus d'accompagnement technique pour les cerner et mettre en place de nouvelles pratiques, mesures pérennes.

M. CAMBON Jean a insisté sur la qualité de ce rapport et sur la pertinence d'engager cette action. Il y a une véritable opportunité (contrats aidés, ADEME mobilisables), à recruter des jeunes techniciens pour faire des choses utiles qui vont dans le sens de notre volonté politique de mettre en œuvre des mesures et des projets cohérents avec le Grenelle de l'environnement. Ce service serait utile pour chaque Commune qui de fait devront délibérer individuellement pour adhérer et participer financièrement au prorata de sa population (environ 1.5€ à 2€/hab/an). **De plus les communes qui adhéreront à ce service pourront émarger à la dotation spécifique Mesure 8** de la Convention territoriale, négociée avec le Conseil régional MP, pour aider la réhabilitation thermique des bâtiments publics accueillant du public (prioritairement les écoles).

M. BONSANG a évoqué son expérience du service rendu pour sa Commune de Loze grâce à l'analyse de la comptabilité énergétique réalisée par M. CAILLÉ et ses prolongements que cela a généré (étude thermique bâtiment mairie cofinancée par PRELUDE ; SDE sur éclairage public). Il y a du « boulot » pour le suivi des mesures préconisées et des travaux.

Plusieurs maires ont d'ores et déjà confirmé en séance leur intérêt et soutien pour cette action qui leur semble prioritaire (M.MAFFRE, M.DURAND, M.PEZOUS, M.BONSANG ;..)

En conclusion M. CAMBON a lu le projet de délibération suivant pour engager cette action qui a été adopté à l'unanimité.

Objet : Elargissement de la mission Energie du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy – offre de service mutualisée en « Conseil en énergie partagé » (CEP)

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy s'est engagé depuis 2004 dans une réflexion coordonnée à l'échelle du Pays pour accompagner les pratiques énergétiques des communes et EPCI du Pays.

Un plan énergie du territoire a été validé en 2006, permettant de contractualiser avec l'ADEME un contrat ATENEE (2006-2009). Ce contrat a permis, depuis 2006, d'installer une mission "Energies" au sein du Syndicat Mixte pour accompagner la mise en œuvre du plan énergie du Pays Midi-Quercy.

Dans la perspective d'une continuité du contrat ATENEE à travers un Plan Climat Energie et Territoire (PCET) qui devrait être engagé début 2010, il est proposé d'élargir la mission énergie actuelle.

Pour cela, il sera procédé au recrutement de chargés d'études (conseillers en énergies partagés) au prorata du nombre de communes adhérentes qui démultiplieront les actions de conseils en énergie partagés auprès des communes adhérentes à ce nouveau service mutualisé.

Une modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy sera donc proposée en conséquence afin de pouvoir mettre en place une offre de service mutualisée auprès des communes et EPCI du Pays volontaires, lorsque des besoins nouveaux apparaissent. Il sera ainsi demandé aux communes et EPCI adhérentes à ce nouveau service, directement une quote-part financière au prorata de leur population.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **ACCEPTE** l'élargissement de la mission énergies du Pays Midi-Quercy en mutualisant une offre de service en « Conseil en énergie partagé » (CEP) auprès des communes et EPCI
- **APPROUVE** le principe de la modification des statuts nécessaire pour engager ce type d'offre de service mutualisée
- **SOLLICITE** les financements possibles pour cette action (ADEME, Conseil Régional Midi-Pyrénées via PRELUDE, Conseil Général de Tarn et Garonne, ...)
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

✱ **Présentation du stage sur l'élaboration du Plan Climat Energie Territoire" (PCET)**

M. BREURE-MONTAGNE Jean-Michel a présenté les grands objectifs d'un PCET, dont il doit durant son stage de 4 mois définir l'état des lieux et les orientations pour préparer l'élaboration du Plan d'actions.

2- Habitat – Cadre de vie – Foncier

- ✱ **Compte rendu du comité de pilotage du Programme d'Intérêt Général PIG du PMQ du 11 mai 2009 comprenant notamment le lancement d'une étude de faisabilité pour une OPAH thématique « lutte contre la précarité énergétique et l'insalubrité », pour l'après PIG en 2010 .**

M. CAMBON Jean a proposé que l'étude de faisabilité concerne l'ensemble du territoire MQ, afin de permettre au Quercy-Caussadais d'intégrer la future OPAH qui se profilerait. De plus il a proposé que cette étude prenne en compte la possibilité aux EPCI de lancer des opérations façades dans le cadre du nouveau dispositif d'aides mis en place par le Conseil Régional MP.

M. MASSIP a demandé que le volet opération façade soit laissé à la liberté des EPCI, qui définiront leurs propres critères d'intervention.

En conclusion il a été acté le principe de lancer la consultation pour la faisabilité d'une OPAH thématique « lutte contre la précarité énergétique et l'insalubrité à l'échelle du PMQ, afin d'assurer une continuité de la dynamique du PIG en l'adaptant aux réels besoins du territoire dont la connaissance doit être actualisée.

✕ Délibération pour l'avenant au PIG concernant :

- le partenariat avec le Conseil Régional de Midi-Pyrénées pour le financement complémentaire des projets de réhabilitation énergétique des logements privés sociaux
- l'ajustement des objectifs de la dernière année du PIG

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Projet de partenariat avec la Région Midi-Pyrénées (Direction de l'Environnement et du Développement Durable – Hôtel de Région – 22, Bd du Maréchal Juin – 31406 Toulouse Cedex 9) et ajustement des objectifs du PIG « logements du Pays MQ » pour l'année 3

M. le Président rappelle que le Programme d'Intérêt Général du Pays Midi Quercy signé au 31 juillet 2007 a défini dans son programme d'action, les objectifs prioritaires suivants :

- ✓ Remettre sur le marché des logements locatifs vacants ou insalubres des centres bourgs et hameaux historiques,
- ✓ Favoriser l'accès de ces logements aux jeunes ménages et aux jeunes en situation d'intégration professionnelle.
- ✓ Et également, réserver une partie du financement aux logements insalubres occupés par leur propriétaire.

Un partenariat avec la SACICAP Midi Habitat Accession "Tarn et Tarn-et-Garonne" (ex Crédit Immobilier de France) est également mis en place depuis août 2008 (Avenant N°1) permettant d'apporter des aides complémentaires aux propriétaires occupants bénéficiaires dont les logements sont concernés par les aides ANAH sortie d'insalubrité, ANAH Adaptation Handicap ou ANAH Social. Ces aides sont attribuées soit sous forme de subvention, soit sous forme de prêt social.

Dans le cadre de sa contribution à la réduction des Gaz à effet de serre, par la diminution des consommations énergétiques, la **Région Midi-Pyrénées s'est engagée dans un programme de soutien à la rénovation énergétique des logements sociaux et des logements privés en faveur des familles les plus modestes.**

Cet engagement s'est traduit par l'approbation du Plan régional 2008-2013 « *Bâtiments Economes Midi-Pyrénées* ». **Ainsi la région participera à la réhabilitation énergétique des logements privés en accompagnement de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).** Ce nouveau dispositif s'applique depuis le 5 février 2009 dans le cadre des PIG et des OPAH inscrits dans un programme opérationnel d'un Pays ou d'un PNR.

Dans le cadre de ce partenariat, la Région s'engagerait à :

- ✓ Aider les propriétaires occupants très sociaux et les propriétaires bailleurs, éligibles à l'éco prime de l'ANAH, par une subvention forfaitaire de **1.000€**
- ✓ Faire bénéficier les propriétaires bailleurs d'une aide à la sortie de vacance de plus de 3 ans, en complément de la subvention pour la rénovation énergétique : subvention forfaitaire d'investissement complémentaire de **2.000€**

D'autre part, en ce qui concerne les propriétaires bailleurs, la délégation locale de l'ANAH, au vu de la difficulté à mettre en place du logement spécifiquement dédié aux apprentis en collaboration avec des propriétaires privés, propose d'utiliser en année 3 la réservation initialement prévue pour ce type d'hébergement sur les projets propriétaires bailleurs/loyers conventionnés/centre bourg.

Par ailleurs, pour les propriétaires occupants, elle propose également que le protocole de PIG prenne en considération les demandes des propriétaires occupants "standard" dont les projets porteront sur les travaux d'économie d'énergie prévus au plan de relance, de lutte contre l'insalubrité, d'adaptation au handicap. Ces propriétaires pourront de ce fait bénéficier d'une aide technique au montage des dossiers de la part du bureau d'études GCA.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le projet de partenariat avec la Région Midi-Pyrénées permettant d'abonder le financement des projets de réhabilitation énergétique des logements privés sociaux bénéficiant des aides de l'ANAH, sur le périmètre du PIG « logements du Pays Midi-Quercy »

- **APPROUVE** les ajustements des objectifs du PIG « logements » pour l'année 3 tant sur le volet Propriétaires Bailleurs que sur le volet Propriétaires Occupants.
- **DONNE** tout pouvoir au Président pour signer tout document concernant ces actions et notamment deux avenants au protocole du PIG logements du Pays Midi-Quercy.

3- Mission Inventaire du patrimoine bâti

- ✗ Etat d'avancement de la mission inventaire du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (restitution de la Salvetat Belmontet et de Genebrières)

La collaboration avec le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art du Tarn-et-Garonne, Emmanuel Moureau est désormais opérante dans l'étude et la restitution aux habitants.

L'inventaire du patrimoine bâti mené pour la commune de Saint-Antonin-Noble-Val en collaboration avec le Service Connaissance du Patrimoine de la Région Midi-Pyrénées pour le bourg et l'actualisation des dossiers d'inventaire va donner lieu à **la réalisation d'un ouvrage** d'une centaine de pages (à paraître en fin d'année). Il permettra au plus grand nombre de découvrir par le biais d'itinéraires dans la ville et autour de 4 hameaux, l'architecture de cette commune. Nous l'espérons, cet ouvrage sera le premier d'une série de publications sur le patrimoine du Pays Midi-Quercy.

Les communes dont l'inventaire se finalise actuellement sont La Salvetat-Belmontet et Génébrières. Une présentation publique a eu lieu à La Salvetat-Belmontet, elle a réuni une centaine d'habitants au cours de laquelle, Sandrine Ruefly a fait part des richesses et caractéristiques patrimoniales de la commune. Emmanuel Moureau, Conservateur au Département a également présenté deux éléments du mobilier de la chapelle Saint-Caprais restaurés par la commune.

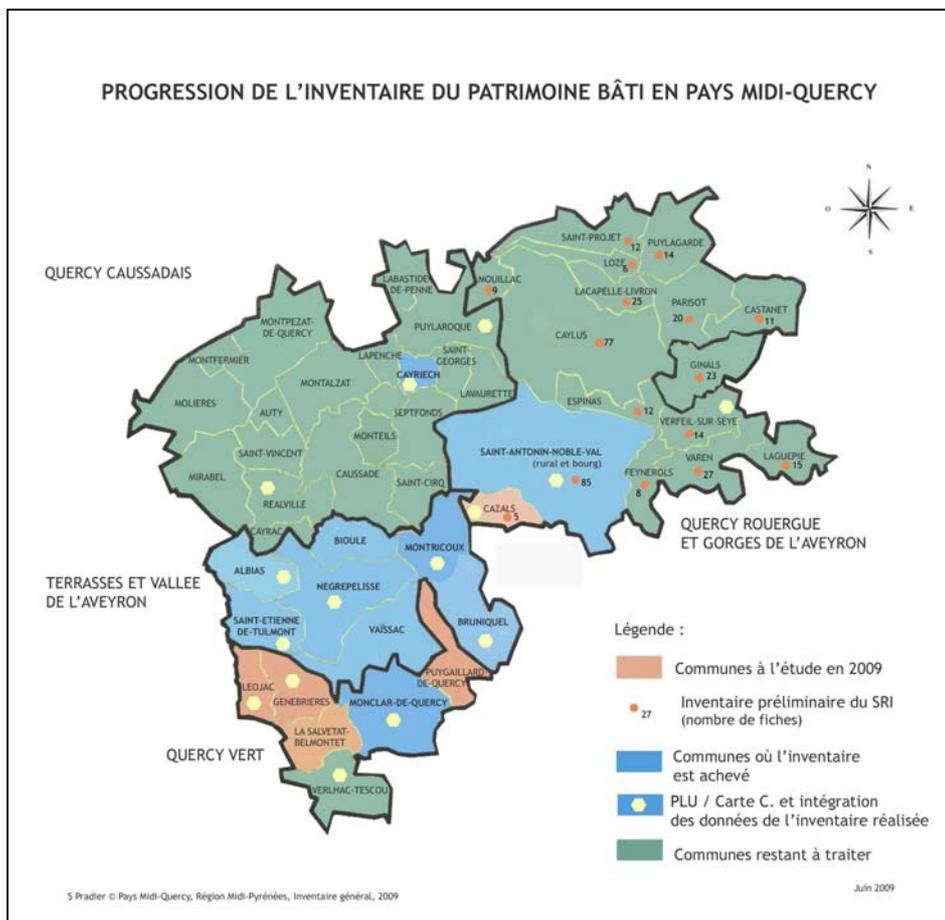
Le site Internet du Pays Midi-Quercy permet dorénavant d'accéder aux données de l'inventaire hébergées sur le portail Patrimoines de la Région Midi-Pyrénées. Les données des dernières communes étudiées y seront versées dans le courant de l'été.

Les prochaines communes à l'étude dans le second semestre seront en Quercy Vert : **Léojac** et **Puygaillard-de-Quercy**, en Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron : **Cazals**.

Un accompagnement des porteurs de projet culturel est également réalisé par la mission

inventaire. Ainsi les projets de la Moutardière et le lycée Clair Foyer à Caussade, de la Maison des Arts et la mairie de Nègrepelisse, de l'APICQ, de CFM et de Maisons Paysannes de France utilisent les données et l'expertise du service Inventaire du patrimoine.

Nous rappelons aux différentes communes que **pour tout projet portant sur un élément du patrimoine**, la mission inventaire pourra dans le respect de son planning engager **une étude d'urgence et pourra apporter son expertise.**



M. PEZOUS a fait part de sa satisfaction sur le déroulement de l'inventaire du patrimoine réalisé sur sa Commune de La Salvetat-Belmontet par la mission inventaire du SM PMQ. Il a souligné le caractère professionnel de cette intervention et la qualité de la soirée publique de restitution qui permet de redécouvrir notre propre Commune.

Mme Levavasseur a rappelé que la commune d'Albias qui a bénéficié de l'inventaire n'a pas fait l'objet d'une restitution publique comme sur les autres communes. Elle souhaiterait que cela soit réalisé prochainement.

4- Emploi-Formation-Insertion

- ✗ PLIE du Pays Midi-Quercy

- ✓ Bilan rencontre "Métier emploi et territoire" du 29 avril 2009 à la Salle Bonnaïs à Caussade

Mme DE PASQUALIN, « élue moteur » sur ce projet a évoqué le travail formidable réalisé par l'équipe d'animation du PLIE et les EREF pour organiser dans un délai très court une manifestation d'une ampleur remarquable (800 visiteurs, 75 stands ; 28 tables rondes ; 3 ateliers débats ;...). L'ensemble des participants (visiteurs et exposants) a loué la qualité de cette 1^{ère} édition qui semble vouée à continuer.

M. CAMBON a remercié la Commune de Caussade qui a tout fait (mise à disposition de salle, matériel) pour que cette manifestation soit un succès.

- ✓ Réflexion sur la faisabilité d'un nouveau chantier d'insertion en Midi-Quercy sur le thème du bois

Une étude de faisabilité pour la mise en place d'un chantier d'insertion en lien avec la valorisation du Bois énergie va être engagée par l'association des Jardins des Gorges de l'Aveyron.

- ✗ MCEF / MDE

- ✓ Information sur l'assemblée générale du 19 juin 2009

La Présidence tournante de l'association MCEF/MDE du PMQ vient d'être attribuée à la Communauté de Commune du Quercy-Caussadais (M. BONHOMME), maître d'ouvrage du futur bâtiment qui devrait être ouvert pour début 2011.

M. MANRIC a précisé que tous les obstacles ont été levés sur ce projet qui doit à présent pouvoir se réaliser dans de bonnes conditions.

5- Développement économique durable

- ✗ Compte rendu de la commission 3 du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy du 20 mai 2009

Mme DE PASQUALIN, présidente de la commission 3 « Développement économique durable », a relaté brièvement les échanges de cette réunion et notamment la proposition de M. CHAUZY (président du CESR Conseil économique et social régional MP) de venir présenter en septembre une étude menée actuellement par le CESR sur « l'offre de soins pour tous en MP ».

Mme DE PASQUALIN a également précisé que la commission 3 s'est positionnée sur le principe de réaliser un schéma de développement économique du PMQ pour être plus lisible vis-à-vis du SRDE (Schéma régional de développement économique) et de ses déclinaisons départementales.

M. CAMBON Jean a conforté le positionnement de la commission en démontrant la pertinence de faire remonter notre propre vision du développement économique de notre

territoire accès sur un maillage de petites entreprises qu'il faut accompagner dans leur installation et leur développement (en opposition à un développement axé sur des grosses infrastructures d'accueil).

✘ Bilan de l'expérimentation de restauration collective bio (réunion du 24 juin 2009)

M. CAMBON Jean a évoqué le problème de l'adaptation de l'offre de produits bio en MQ avec les besoins des particuliers et en l'occurrence des communes qui souhaitent développer les repas bio dans leurs cantines.

Certaines villes favorisent le développement de surfaces agricoles dédiées à la production biologique en fermes relais pour alimenter les cantines.

Il semble nécessaire en MQ de favoriser ce type d'initiative pour structurer plus fortement la production.

Mme LEVAVASSEUR a évoqué une prochaine réunion (le 15/09/09 à 14h30 à Albi) sur ce sujet qu'elle a proposé lors de la réunion de bilan du 24/06/09, afin de voir qu'elles seraient les pistes d'actions à accompagner pour augmenter la production biologique en MQ.

6- Communication institutionnelle du Pays Midi-Quercy

✘ Compte rendu de la commission "Communication institutionnelle" du 29 mai 2009

La commission a notamment acté le principe de réaliser une nouvelle plaquette de référence du type « Pour un avenir ensemble » réalisée fin 2004, afin de communiquer un bilan du Pays sur ses 5 premières années d'exercice et les perspectives jusqu'en 2013.

7- Natura 2000

✘ Information sur le comité de pilotage du 23 juin 2009

M. CAMBON Jean a évoqué le Comité qu'il a présidé avec M. AGAM et qui a permis de faire le point sur l'avancement des actions nombreuses menées sur les 2 sites NATURA 2000 gérés par le SM PMQ. Il a notamment précisé qu'une exposition a été réalisée pour valoriser le site Gorges de l'Aveyron, qui est disponible à la demande auprès du SM PMQ. Un courrier informera les communes et EPCI de cette possibilité.